

## UN COMITÉ RÉUNI EN URGENCE !

Deux projets  
de texte ont été  
examinés lors de  
cette nouvelle séance  
du comité ministériel



### LA POSITION DE LA FEP

LES ELUS VOUS INFORMENT

Un projet de décret pris pour l'application de la loi du 13 avril dernier et visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat. L'avis du conseil d'État est requis pour une entrée en vigueur de ce texte à la rentrée prochaine. C'était la raison de la convocation en urgence du comité ministériel.

*Ce texte étant satisfaisant au plan réglementaire a été adopté à l'unanimité. La loi et ce décret simplifieront en effet le régime d'ouverture d'un établissement privé hors contrat. C'était nécessaire. Mais nous doutons par contre que la loi invite à un contrôle administratif plus accru de façon à éviter le développement d'enseignes douteuses notamment au plan pédagogique. Nous le regrettons.*

Un projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales durant les élections professionnelles. (fin novembre, début décembre 2018).

Ce texte reprend les dispositions mises en œuvre lors des précédentes élections professionnelles. Il a été adopté.

Cette quatorzième séance aura été très courte, les deux sujets portés à l'ordre du jour ayant été rapidement examinés. Cette séance venait cependant à point pour permettre à la Fep-CFDT de dénoncer l'attitude du Ministre et de ses conseillers vis-à-vis des enseignants du privé et de ses représentants :

- ▶ Différence de traitement public-privé concernant la hors classe,
- ▶ Exigences abusives de certains rectorats concernant l'accès à la classe exceptionnelle,
- ▶ Consultations irrégulières des représentants syndicaux...

Mais... les enseignants du privé ne sont jamais oubliés quand il y a des « mauvais coups » à prendre: jour de carence, gel du point...

Notre déclaration sur <https://www.fep.cfdt.fr>